HOUNIE Jean-François

De: Daniel Decourbe <daniel.decourbe@gmail.com>
Envoyé: jeudi 11 septembre 2025 15:47
À: Enquete publique PLUI
Objet: Fwd: Délibération du CM du 10/04/24 PLUI CCLO
Pièces jointes: SKM_C22725091108430.pdf; SKM_C22725091108421.pdf; SKM_C22725091108420.pdf

La mairie de SAINT MEDARD a profité d'un échange pour joindre les copies de son registres d'enquête

---------- Forwarded message ---------
De : **Saint-Médard (64)** <contact@saintmedard64.fr>
Date: jeu. 11 sept. 2025 à 09:08
Subject: RE: Délibération du CM du 10/04/24 PLUI CCLO
To: Daniel Decourbe <daniel.decourbe@gmail.com>
Cc: LAY Jérôme <saint-medard.lay@orange.fr>, BOISOT Béatrice <b-boisot@cc-lacqorthez.fr>

Bonjour Monsieur

Cette décision a été motivée par le fait que les réseaux vont jusqu'à la C 515 et que, par conséquent pour rendre la C 515 constructible, il est nécessaire de mettre la C 747 dans la continuité de la trame urbaine.

Nous avons souhaité retirer la B 270 car son propriétaire a été sollicité à plusieurs reprises (par moi-même) et n'a pas pour projet de l'ouvrir à l'urbanisation (comme toutes les parcelles dont il est propriétaire à St Médard).

Par ailleurs, la C 515 a une topographie plus intéressante pour construire (terrain plat) contrairement à la B 270 qui est plus accidentée.

Ce choix nous semble en cohérence avec les objectifs liés à la logique de trame urbaine, sachant qu'une conduite de gaz traverse une partie de cette même trame urbaine, compromettant tout projet de construction et pénalisant propriétaires et Commune.

Je profite de ce mail pour vous adresser, en pj, un scan du registre de St Médard à jour.

En vous remerciant de l'attention portée à nos demandes.

Bien cordialement,

Jérôme LAY

Maire de Saint-Médard

De : Daniel Decourbe <daniel.decourbe@gmail.com>
Envoyé : jeudi 11 septembre 2025 08:32
À : contact@saintmedard64.fr; Pierre BUIS <pierrebuisbtz@gmail.com>; françoise lacoin <f.lacoin@gmail.com>; Michelle Meunier <michellebonnetmeunier@gmail.com>; Christian Luc DENUX <denux.christianluc@gmail.com>; BOISOT Béatrice <b-boisot@cc-lacqorthez.fr>
Objet : Délibération du CM du 10/04/24 PLUI CCLO

Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'étude de votre délibération sollicitant l'abandon de la constructibilité de la parcelle B 270 au profit d'une partie de la parcelle C 747 **quels sont les éléments factuels qui ont conduit à cette décision :**

- topographie des terrains

- desserte par les réseaux

- accès

- propriétaires .... ?

pour rappel la parcelle C 746 ouverte pour partie à l'urbanisation à les mêmes propriétaires que la parcelle C 747..Ils ont déjà eu une part du gâteau avec la C 746

Cordialement

M. Daniel DECOURBE

commissaire enquêteur en charge de votre commuen

4/09 Mr Thomas Lefebvre et Madame Breen Emie

Demande à ce que la parcelle C710 soit classée constructible pour une future habitation à destination touristique (gîte éco-responsable) ainsi qu'un car port et un atelier pour du bricolage.

Commune de SAINT MEDARD
Cadastre : C 710
Surface : 5 040 m²

GREZES Anthony architecte DPLG
31800 St-Gaudens

C 711

Propriété de Mme BOUSQUET Pierrette

LEGENDE
- FOSSE
- APPLICATION DU PLAN CADASTRAL
- POTEAU ELECTRIQUE M.T.
- POTEAU ELECTRIQUE B.T.
- POTEAU TELEPHONE

Composition du massif: rosier sauvage, Viorne lantane, Viorne obier (x2), Lilas sauvage

Composition de la haie: Forsythias, Groseillier à fruits, Abelia, Viorne obier, Viorne burkwoodii, Laurier-tin

endroit à définir du gîte éco-responsable.

car port

atelier

SURPLOMB LIGNE EDF MT

LIMITE de propriété : Clôture grillagée simple torsion ht 1m50

ROUTE DEPARTEMENTALE N°264

COMMUNALE de Montalibet

ANNEXE 1 — Faîtage Ht -1,65 m — Pompe de relevage

ANNEXE 2 — Faîtage Ht :-2,40 m

Faîtage principal Ht :4,95 m

puit d'infiltration — cuve 3m3 enterré

125 m² de sol perméable (geotextile + gravier stabilisé)

Terrasse en bois

Massif d'arbustes à planter

22 m de Haie vive

Portail 3,5m de large Ht :1,50m

Portillon 1m de large Ht :1,50m

Coffret + boite aux lettres encastrés dans la clôture

Entrée 1 du terrain

Entrée 2 du terrain

VOIE Chemin

ALIGNEMENT DEFINI LE 11.09.2006 EN PRESENCE DE M. CAÏSSA André, MAIRE DE LA COMMUNE

Ech : 1/350 ème

PLAN DE PERMIS DE DE CONSTRUIRE NE VALANT PAS POUR PLANS D'EXECUTION

01/09/2025 n2 Mme Claude LARRAZET (300, Rte Castella)

Demandent à ce que la parcelle B 218 (en partie-voir plan) soit classée constructible.

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 18 août 2025 à 8 heures 00

Observations de M[1] LABIEUE Emeric le 25/08/2025

Demande de classement d'un chêne ancien en limite de propriété sur la parcelle A 589 (voir plan ci après).

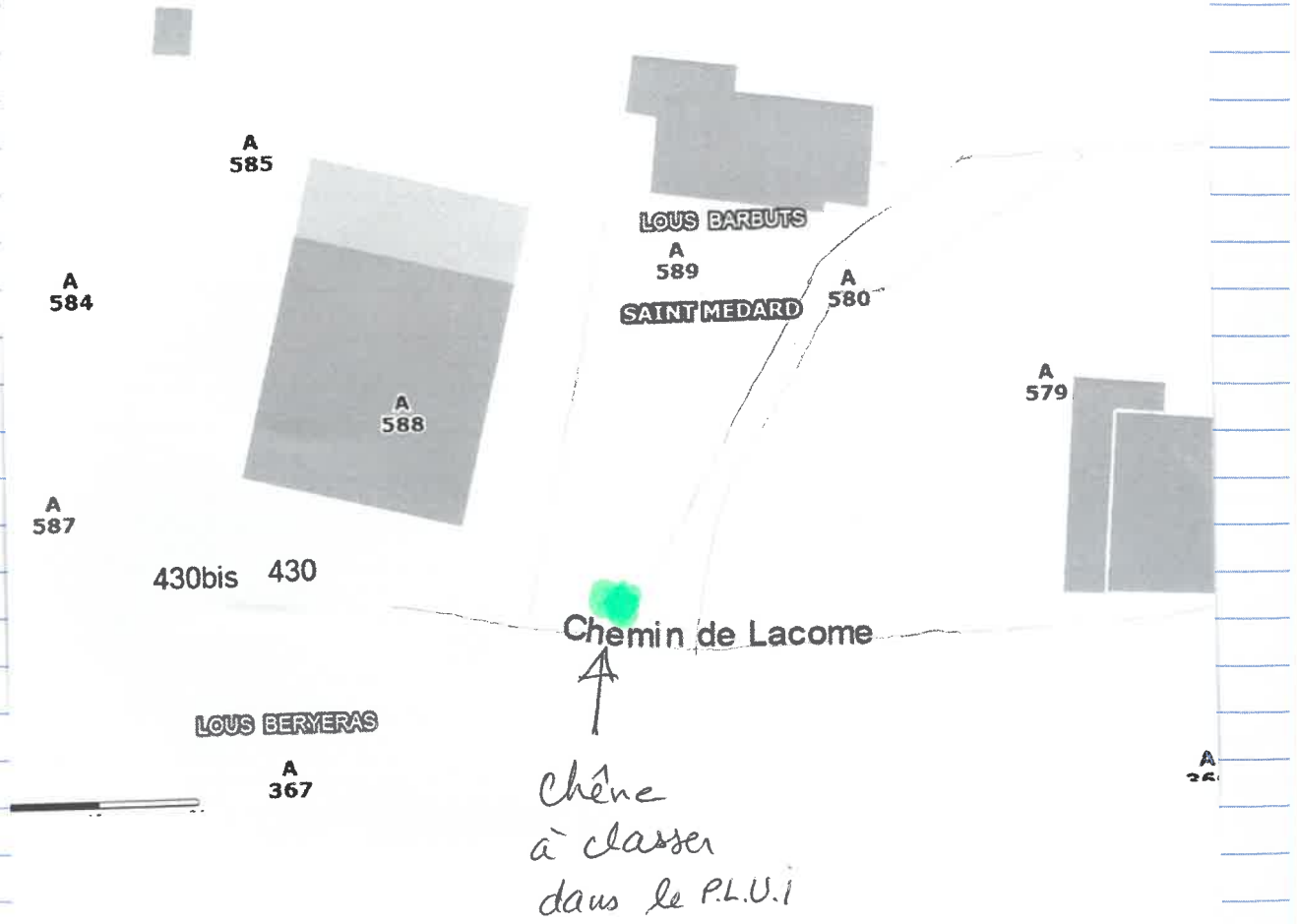

(1) *Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.*